



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires

Convoqués en Assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1 - Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023 - Expériences, mandats et autres fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023 (à la connaissance de la société)

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est composé de 6 membres dont trois administrateurs indépendants, présentés dans les tableaux ci-après.

	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
Vincent FAVIER P.D.G.	Administrateur	AG 22 juin 2010	AG 9 juin 2022	AG 2028
	Président Directeur Général	17 octobre 2016 Avec effet au 15 novembre 2016	CA du 9 juin 2022	AG 2028

EXPÉRIENCE

Diplômé de l'École Centrale de Lyon ainsi que d'un master en Strategic management de HEC, Vincent Favier, débute sa carrière chez Mercer Management en tant que consultant en stratégie. En 2000, il intègre la société Worms & Cie en qualité de directeur de développement et des participations. En 2006, il devient responsable du bureau de Paris de la société d'investissement Amber Capital, et en 2012, directeur de participations de la société Tikehau Capital Advisors. Vincent Favier participe dès 2009 à la fondation d'Ecoslops, dont il sera nommé Directeur Général en 2015 et Président Directeur Général en 2016.

MANDATS

Monsieur Vincent FAVIER est également :

- Président de ECOSLOPS Portugal (société du Groupe)
- Représentant de ECOSLOPS SA dans ECOSLOPS FLANDERS et KOLEOPTTECH (sociétés du groupe)
- Gérant de la SARL CROISSANCE ET FINANCES
- Administrateur d'ASSYSTEM (cotée sur Euronext)

	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
Jean-Claude COMPANYY Co-fondateur - Administrateur Indépendant	Administrateur Indépendant et Président du Comité des rémunérations	AG 29 mai 2012	AG 14 juin 2018	AG 2024

EXPÉRIENCE

Jean-Claude Company a co-fondé Ecoslops avec Michel Pinget. Il débute sa carrière dans les années 1970 en tant que Chercheur à l'Institut Français du Pétrole. Passé par BP de 1971 à 1974, puis dans le Groupe IFP, il intègre en 1980 le groupe TotalEnergies au sein duquel il occupe différents postes, dont ceux de correspondant du Raffinage de l'Europe du Nord et de Directeur Général Adjoint de la SIR (Société Ivoirienne de Raffinage). Jean-Claude Company devient Directeur de la Recherche TotalEnergies en 1990, puis Directeur des Opérations. De 1993 à 2006, il occupera le poste de Directeur du Raffinage au sein du groupe TotalEnergies.

MANDATS

Monsieur Jean-Claude COMPANYY est également :
Administrateur de la SA ORTEC EXPANSION

Olivier FORTESA Représentant de J4A Holdings	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
	Administrateur et Membre du Comité des rémunérations	AG 19 avril 2013	AG 13 juin 2019	AG 2025

EXPÉRIENCE

Olivier Fortesa est titulaire d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université Paris IX Dauphine, d'un diplôme en management de la Manchester School Of Management (UMIST) ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la Nicholls State University. Il est actuellement directeur général de la société Amber Capital UK LP.

MANDATS

Monsieur Olivier FORTESA n'exerce pas d'autre mandat, ni fonction.

Mark INCH Administrateur Indépendant	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
	Administrateur indépendant	Cooptation CA 25 juin 2015 Ratification AG 15 juin 2016	AG 14 juin 2018	AG 2024

EXPÉRIENCE

Diplômé de l'Université d'Oxford et de Sciences Po Paris, Mark Inch est un spécialiste du financement, de l'investissement et de la gestion de projets complexes, y compris immobiliers. Grâce à sa culture internationale, il a développé un réseau de partenaires et de relations au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est. De 2003 à 2014, il a présidé la Société de la Tour Eiffel, première SIIC en France. Il a également fondé et développé jusqu'à son entrée en bourse la première REIT de la région du Golfe.

MANDATS

Monsieur Mark INCH est également :
Gérant de BLUEBIRD INVESTISSEMENTS
Administrateur de Al Salam Bank Seychelles
Administrateur de Cowley Hill Advisors
Administrateur de Ayon Ltd. Seychelles

Pierre-Étienne BINDSCHEDLER Représentant du Groupe Soprema	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
	Administrateur	Cooptation CA 17 octobre 2016 Ratification AG 13 juin 2017	Renouvellement AG 14 juin 2018	AG 2024

EXPÉRIENCE

Membre du conseil d'administration depuis 2016, Pierre-Etienne Bindschedler est Président Directeur Général de la société SOPREMA, n°3 mondial des produits d'étanchéité (CA : 4,8 milliards d'euros, 123 sites de production et 23 centres R&D, 10 450 salariés). Élu entrepreneur de l'année en 2013 (L'Express - Ernst&Young), Pierre-Etienne Bindschedler est diplômé de HEC Lausanne.

MANDATS

DENOMINATION SOCIALE	FORME	MANDAT	IMMATRICULATION
ADD	SARL	Gérant	482 261 617
ADEXSI	SA	Président du CA	428 581 946
ASFALTOS DEL SURESTE	SA	Président	A30023295
AEZ	SA	Président	CH-020.3.006.301-6
CAN CELL INDUSTRIES	INC	Président du CA et administrateur	207619412
CHEM LINK	INC	Président du CA et administrateur	243180
CHESTERFELT HOLDINGS LIMITED	Ltd	Directeur	4927165
CHESTERFELT LIMITED	Inc.	Directeur	1350189
CONAX HOLDINGS (USA)	Inc.	Président du CA	602-957-697
CONAX PROPERTIES	LTD	Président et administrateur	868576-2
9006-4940 US	Inc.	Membre du Conseil des Directeurs	P0900000088659
CONVOY INT'L HOLDINGS	LTD	Président du CA et administrateur	871108-9
CONVOY DISTRIBUTION	LTD	Président du CA et administrateur	1004752-0
CRIGEL France	SAS	Président	391 229 986
CRIGEL	SA	Administrateur	CHE-102.101.523
CRIGEL	GmbH	Gérant	HRB 713450
CYPSA	S.L.	Président	B02782969
DA LICENSING	CORPORATION	Président	
ESSERTEC IMMO	GmbH	Représentant légal de HOLDING SOPRE- MA (Présidente du CA)	HRB 19763
ECOSLOPS	SAS	Administrateur	514197995
FIBROLITH	GmbH	Gérant	HRB 13079
FIBROTERMICA HUNGARY	KFT	Représentant légal de HOLDING SOPRE- MA (Présidente du CA)	19-09-504818
FI-VE ISOLANTI	SRL	Président du Conseil	336184
GECOL ADHESIVOS Y REVESTIMIENTOS	S.A	Président Directeur Général	A08749517
GHDI	SAS	Représentant légal de HOLDING SOPRE- MA (Présidente)	890 492 598
GESTION SOPREMA CANADA INC	INC	Directeur et administrateur	973 800-5
SOPREMA INC CANADA	INC	Directeur et administrateur	756 641-7
GREENMADE	SAS	Membre du Comité Stratégique	879 274 140
HOLDING SOPREMA	SA	Président Directeur Général et administra- teur	558 500 187
HUPREMO AG	AG	Président	CHE-103.546.069
IHU IRCAD	Fondation de coopération scien- tifique	Administrateur	----
INNOFIBRE	SAS	Président	793 554 486
LANGETHERMO	SAS	Président	384 801 510
LES TERRES DU KHROMA	SAS	Representant du Président (HOLDING SA)	911 473 783
LES 12 MOULINS	SAS	Representant du Président (CRIGEL France)	980 805 808
MK	SZOOO	Membre du Conseil de Surveillance	1026300526042
MOSKA	N.V.	Administrateur	0859.667.349
OLIN	SAS	Président	301 375 010
PAVATEX	AG	Président et administrateur	CHE-101.476.825
PAVATEX HOLDING	AG	Président et administrateur	CH 170.3.030.725-9
PERFORMANCE ROOF SYSTEMS	INC	Président et administrateur	928405
PLASTIQUE EUROPEEN DU BATIMENT	SA	Administrateur et Directeur Général	387 450 570 000 16
POLE FIBRES ENERGIVIE	Association	Vice-Président	----
PRENOTEC	GmbH	Co-gérant	CHE-102.097.212

ROLLGUM	Limited liability	Président	ESB66697301
RWT	SA	Président du Conseil et administrateur	B 122999
SCI ARZAL	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	403 155 732
SCI BONDS	SCI	Gérant	520 157 074
SCI DU ZENITH	SCI	Gérant	425 094 323
SCI LAUDE BAILLARGUES	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	449 981 026
SCI LE GRAND CHARLES	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	884 785 445
SCI LIZONNE	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	529 512 832
SCI LES TERRES DU KHATANGA	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	437 537 418
SCI VERTUO	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	838 677 631
SCI MOBIUS LA FORGE	SCI	Représentant légal de HOLDING SOPREMA (Gérante)	799 057 401
SIBLI HOLDING	SA	Administrateur	460336066
SMABTP	SA	Administrateur	775 684 764
SOPREMA	AS	Président	BR 1010B
SOPREMA	SRL	Président du CA	BG-186190
SOPREMA AUSTRALIA PTY	LTD	Président du CA	141453009
SOPREMA B.V (ex Troelstra)	BV	President	1048589
SOPREMA (CHINA) CONSTRUCTION MATERIALS Co.	LTD	Administrateur	91320412MA1MAK462A
SOPREMA EGYPT (en liquidation)	SAE	Président	1244
SOPREMA ENTREPRISES	SAS	Représentant du président	485 197 552 000 14
SOPREMA	GmbH	Co-gérant	14 HRB 796
SOPREMA AG	AG	Président	CH-106.119.812
SOPREMA HONG KONG	LTD	Administrateur	2317374
SOPREMA INC USA	INC	Président	775945
SOPREMA USA INC	INC	Président	809429
SOPREMA IBERIA	SL	Président du CA et administrateur	B66067687
SOPREMA IRL	LTD	Directeur	478343
SOPREMA LATAM	INC	Président	1111027-6
SOPREMA NV	SA	Président	459031615
SOPREMA NL	NL	Directeur	10143370
SOPREMA (PORTUGAL)	SA	Président du CA	503041050
SOPREMA SAS	SAS	Représentant du Président	314 527 557
SOPREMA SINGAPORE PTE	LTD	Administrateur	201127646C
SOPREMA SUEDE		Administrateur et Président du CA	556847-5809
SOPREMA HOLDING AG	AG	Président	CH-103.397.131
SOPREMA (SHANGHAI) CONSTRUCTION MATERIALS TRADE Co.	LTD	Président & Administrateur	91320412MA1MAK462A
SOPREMA UK	LTD	Directeur Général	2939363
TERMO ORGANIKA	SP ZOO	Membre du Conseil de surveillance	357033260
TRAXPO	S.L.U.	Président	B63996524
TROELSTRA EN DEN VRIES BEHEER B.V	BV	Président	1010586
TROPICAL ROOFING PRODUCTS	INC	Président	4839239
VAN DALE HOLDING	SA	Président du Conseil	B57331
YORKSHIRE BUILDING SERVICES	LTD	Directeur	2936247
X CRUSHER	SAS	Membre Directoire	489 917 005

	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
Xavier PLOQUIN Administrateur Indépendant	Administrateur indépendant et Membre du Comité des rémunérations	AG 11 juin 2020		AG 2026

EXPÉRIENCE

Xavier Ploquin est diplômé de l'École Polytechnique Corps des Mines. Il a commencé sa carrière à la Direction du Budget, en tant qu'adjoint en charge de l'énergie, (bureau énergie, participations, industrie et innovation) puis a rejoint la Direction Générale du Trésor au sein du bureau Financement des entreprises, en charge du financement de l'innovation, du capital-investissement et de la culture. De 2017 à 2019, il a été nommé au Cabinet des ministres successifs de la Transition Écologique et Solidaire, en tant que Conseiller Energie, Industrie, Innovation. En février 2020, il a rejoint le fonds d'infrastructure Meridiam en tant que Senior Associate et Directeur du cabinet du Président.

MANDATS

Monsieur Xavier PLOQUIN est également :

- Membre du Comité stratégique de Biométhanisation Partenaires
- Membre du Comité stratégique de Evergaz Deutschland
- Observateur au Conseil d'administration de Evergaz SA
- Membre du Comité stratégique de Voltalis
- Membre du Comité stratégique de Seven Occitanie
- Observateur au Conseil d'administration de ESG Book

Liste des mandats et fonctions des administrateurs dont le mandat a pris fin en 2023 (à la connaissance de la Société) :

	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
Pascal FOULON Administrateur Indépendant	Administrateur indépendant	AG 19 avril 2013	AG 13 juin 2019	12 juillet 2023 (démission)

EXPÉRIENCE

Diplômé de l'IPAG business school, Pascal Foulon a occupé des postes de gérant d'actifs au sein de grandes sociétés parmi lesquelles la Deutsche Bank, BNP Paribas, CIC, ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations de Paris et Bluecrest Capital.

MANDATS

Monsieur Pascal Foulon est également administrateur de Provence Business Angel.

Lionel HENRY Administrateur	Fonctions dans la Société	Date de nomination	Renouvellement	Date de fin de mandat
	Administrateur	Cooptation CA 5 février 2016 Ratification AG 15 juin 2016	AG 11 juin 2020	2 novembre 2023 (démission)

EXPÉRIENCE

Diplômé de l'École polytechnique et Ingénieur Général de l'Armement, Lionel Henry a consacré l'essentiel de sa carrière au financement et à la gestion de projets complexes. Il a une parfaite connaissance de l'environnement de l'énergie et des matières premières, notamment grâce à sa participation aux négociations pour la libéralisation du secteur. Après des responsabilités au sein du ministère de la Défense et du ministère de l'Économie et de l'Industrie, dans une banque d'affaires puis une société d'investissement, Lionel Henry fut, de 2013 à 2016, Secrétaire Général du Conseil Général de l'Armement.

MANDATS

Monsieur Lionel HENRY est également :
 Associé unique et Président de Mac Alise SASU
 Administrateur de la Société Centrale Shams de Feriana
 Associé gérant du Groupement Forestier de Lolière

Récapitulatif des changements intervenus au cours de l'exercice 2023 :

Suite à la démission de deux administrateurs au cours de l'année 2023, le Conseil d'administration est désormais constitué de 6 membres. Compte tenu de la taille du groupe et de son recentrage sur l'unité de Sines et le déploiement de la Scarabox, le Conseil d'administration n'a pas souhaité coopter de nouveaux administrateurs en remplacement des deux départs.

2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration. L'article 14 des statuts fixe les pouvoirs du Conseil :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration est compétent pour décider l'émission d'obligations simples.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2023.

Lors de ses séances, le Conseil a notamment veillé à la mise en œuvre des orientations de l'activité de la Société et de ses filiales et contrôlé sa marche générale.

Convocation et Informations

Les Administrateurs et les Commissaires aux comptes (pour les Conseils arrêtant les comptes annuels ou semestriels) sont convoqués aux séances du Conseil.

Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués.

Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion. Chaque procès-verbal est approuvé au plus tard lors de la tenue de la réunion suivante du Conseil.

Modalité d'exercice de la Direction Générale - Unicité des fonctions de direction

Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter de cette date, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général d'Ecoslops, et a confié à Monsieur Vincent FAVIER, Directeur Général de la société, les fonctions de Président du Conseil, pour la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent FAVIER a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Ses fonctions de Président directeur général ont été renouvelées par le Conseil d'administration du même jour, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Comités

Le Conseil d'administration du 4 avril 2017 a décidé de constituer un comité des rémunérations. Au 31 décembre 2023, ce comité est composé de trois membres dont deux sont indépendants: Messieurs Jean-Claude COMPANYY, administrateur indépendant et président du comité, Olivier FORTESA et Xavier PLOQUIN, administrateur indépendant. Ce comité a pour mission de soumettre au Conseil des recommandations sur la question de la rémunération du Président Directeur Général et des salariés du Groupe.

Il s'est réuni une fois en 2023 et a notamment émis des recommandations en matière d'attribution gratuite d'actions et de BPSCE aux salariés du Groupe.

Déclarations sur le Gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext révisé en septembre 2021 (accessible sur le site www.middledenext.com), et notamment :

- La présence de trois administrateurs indépendants ;
- L'adoption d'un règlement intérieur par le Conseil d'administration.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil du 24 avril 2013, a été complété par le Conseil du 23 mars 2015, par le Conseil du 6 janvier 2016, par le Conseil du 3 avril 2018 ainsi que par le Conseil du 8 avril 2021. Ce règlement définit les règles concernant d'une part l'utilisation des moyens de visio-conférence ou de télécommunication pour les réunions du Conseil d'administration et d'autre part les décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration. Il rappelle également les obligations liées à la détention d'informations privilégiées et à la prévention des délits et manquements d'initiés. Le règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la société, rubriques « organisation » « Conseil d'administration » (<https://www.ecoslops.com/wp-content/uploads/2023/04/reglt-int-CA-Ecoslops-8-avril-2021-1.pdf>).

3 - Conventions réglementées et conventions conclues avec des sociétés contrôlées

A la connaissance de la société, il n'existe aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2023 ni de convention conclue et autorisée au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

En outre, il est rappelé qu'il n'y a, à la connaissance de la société et à la date d'établissement du présent rapport, aucune convention intervenue entre, d'une part le Président Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et d'autre part, une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

4 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2023 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2023	Montant résiduel au 31/12/2023
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	9 juin 2022	8 août 2024	500 000 euros	-	500 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	9 juin 2022	8 août 2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 30 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 30 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS par offre au public	13 juin 2023	12 août 2025	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS par placement privé	13 juin 2023	12 août 2025	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros (limité à 20 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros (limité à 20 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	13 juin 2023	12 décembre 2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	13 juin 2023*	12 août 2025	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	-	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	9 juin 2022**	8 août 2024			
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	13 juin 2023	12 août 2025	20 000 euros	-	20 000 euros
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ ou certains mandataires sociaux	9 juin 2022	8 août 2025	300 000 actions d'1 € de valeur nominale (Sur lequel s'impute les BSPCE attribués sur le fondement de l'autorisation consentie par l'AG du 9 juin 2022)	37 400 actions d'1 € de valeur nominale***	179 720 actions d'1 € de valeur nominale (Compte tenu de l'imputation des BSPCE****)
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	13 juin 2023	12 décembre 2024	300 000 actions d'1 € de valeur nominale (sur lequel s'impute les actions attribuées gratuitement)	-	214 120 actions d'1 € de valeur nominale (Compte tenu de l'imputation des actions attribuées gratuitement)

* : Pour les délégations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public, placement privé et catégorie de personnes.

** : Pour la délégation d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription.

*** : Pour rappel, au cours de l'exercice 2022, l'autorisation avait été utilisée à hauteur de 48 480 actions attribuées gratuitement.

**** : Il est rappelé que le Conseil d'administration du 20 février 2023 a attribué 34 400 BSPCE à des salariés du groupe sur le fondement de la délégation consentie par l'Assemblée générale du 9 juin 2022 (qui a pris fin pour sa partie non utilisée du fait de l'adoption d'une nouvelle délégation par l'Assemblée générale du 13 juin 2023).

5 - Obligations de conservation des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général (article L. 225-197-1 II C.com)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'administration a décidé que le Président Directeur général, bénéficiaire d'attributions gratuites d'actions, est tenu de conserver au nominatif 10% des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président Directeur général.